

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE DE BLENEDECQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 25 octobre 2022, à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni, salle des mariages de l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. BEN AMOR Rachid, Maire, suite aux convocations en date du 19 octobre deux mille vingt-deux un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Conseillers en exercice : 29**

**Étaient présents** : M. BEN AMOR Rachid – Mme DUCHATEL Valérie – M. LOUCHET Daniel – M. CASTELAIN Jean-Christophe – Mme DEBRUYNE Lucie – M. PUYPE David – Mme DUBOIS Emilie – M. MAQUIGNON Vincent – M. FILLEUL Marc – Mme TRUPIN Anne-Marie – M. DARQUES Jean-Paul – Mme DICQUE Jessica – M. HAVET Jean-Pierre – Mme POTTIER Isabelle – M. LEFEBVRE John – Mme DELANNOY Régine – M. REYNAERT Claude – Mme BODEL Godeleine – M. MERCIER Jean-Claude – Mme BECLIN Réjane – M. CAPITAINE David – Mme LAMAL Michèle – Mme WIDENT DOURLENS Sylvie – M. DENQUIN David – Mme LEMAIRE COCQUET Stéphanie

**Étaient absents représentés** : Mme NORMAND Inès représentée par Mme POTTIER Isabelle – M. PAPEGAY Didier représenté par M. CASTELAIN Jean-Christophe – Mme BILLIET Alison représentée par Mme DUBOIS Emilie – Mme CARON Valérie représentée par M. DENQUIN David

**Était absent non représenté** : Néant

**DELIBERATION N°50/2022** : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION SUBSTANCIELLE DU PLAN D'EPENDAGE DES PRODUITS NORAMBIO ET NORAMCAL PAR LA S.A.S NORDPAPER AVOT VALLEE

**Rapporteur** : M. David Puype

Vu le code de l'environnement;

Vu la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E);

Vu le décret 11° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région des Hauts-de-France;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination M. Georges-François LECLERC, en qualité de Préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe);

Vu le décret du 16 mai 2022 portant nomination de Mme Fabienne DECOTTIGNIES en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Nord (classe fonctionnelle I);

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral 11° 2022-10-85 du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Richard Chapelet, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial en préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la demande présentée par la S.A.S NORDPAPER AVOT VALLEE, dont le siège social est situé 71, rue Jean Jaurès - 62575 BLENEDECQUES, en vue d'être autorisée à modifier le plan d'ependage des produits NORAMBIO et NORAMCAL, situé sur les territoires des communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais;

Accusé de réception en préfecture

LE 27/10/2022

Date de télétransmission : 27/10/2022

Numéro de télécopie : 27/10/2022

Vu les plans joints à l'annexe de la demande.

Vu le rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 25 janvier 2022 déclarant le dossier recevable ;

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France en date du 9 septembre 2021 ;

Vu le mémoire en réponse de l'exploitant sur l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France en date du 29 décembre 2021;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Lille en date du 31 août 2022 désignant M. Jean-Marie VER EECKE, Chef de service comptable au service des impôts, retraité, en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition des Secrétaires généraux des préfectures du Nord du Pas-de-Calais ;

Considérant l'arrêté inter préfectoral : DCPAT – BICUPE – SIC – LL – n°2022 – 238 du 19/09/2022,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

**DE DONNER un avis favorable** sur la demande d'autorisation de modification substantielle du plan d'épandage des produits NORAMBIO et NORAMCAL PAR LA S.A.S NORDPAPER AVOT VALLEE.

Blendecques, le 26/10/2022,

Le Maire,

Rachid BEN AMOR

